



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseils municipaux

Question écrite n° 111970

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, si, du point de vue pénal, un conseiller municipal par ailleurs directeur salarié d'un club de football peut participer aux délibérations du conseil municipal attribuant une subvention audit club de football. Elle souhaiterait également savoir si un conseiller municipal qui est directeur salarié d'un syndicat intercommunal scolaire peut participer aux délibérations du conseil municipal allouant des subventions à ce syndicat intercommunal dont la commune fait partie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111970

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12644